«Yves Détraigne - Un groupe de travail constitué sur l'évaluation médicale à la conduite»

13/06/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Yves Détraigne - Un groupe de travail constitué sur l'évaluation médicale à la conduite

Le Sénat a discuté, ce jour, de la proposition de loi d'Yves Détraigne visant à instituer une évaluation médicale à la conduite pour les conducteurs de 70 ans et plus.

Le sénateur marnais a défendu l'opportunité de ce texte offrant l'occasion pour la Haute Assemblée de débattre de cette spécificité de notre pays qui est l'un des rares pays européens à dispenser des permis de conduire à vie et sans visite médicale préalable.

En effet, la plupart des pays voisins ont mis en place de longue date soit un contrôle médical préalable à l'obtention du permis de conduire, soit des contrôles périodiques tout au long de la vie, soit encore une durée de validité limitée du permis nécessitant un contrôle médical pour son renouvellement à partir d'un certain âge.

Considérant qu'il ne fallait pas stigmatiser une partie de la population mais que la question du contrôle de l'aptitude à conduire était légitime, il a été décidé d'approfondir la réflexion au travers d'un groupe de travail pluraliste, qui va être constitué au sein de la commission des lois, pour examiner les mesures les plus pertinentes à mettre en place.

Le sénateur Détraigne s'est réjouit que sa proposition débouche sur un travail de plus grande envergure qui permettra d'œuvrer, il l'espère, à une plus grande sécurité routière…

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC